



Pont
du Gard

Conseil d'administration de l'EPCC Pont du Gard	Délibération N°2026-19
	Séance du : 15 juillet 2026
Objet : Budget 2026 – Décision modificative n°1 et autorisation de programme	

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 07 juillet 2026, les membres du Conseil d'administration de l'EPCC Pont du Gard, régulièrement convoqués, se sont réunis une nouvelle fois sous la présidence de Patrick Malavieille, le 15 juillet 2026 à 10 heures.

Le Conseil d'administration peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Présents : M. Malavieille, Mme Noguier, M. Pissas, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, Mme Martinez, M. Mercier, M. Raçon, Mme. Clement, Mme. Bourras.

Représentés : M. Nicolas a donné procuration à M. Malavieille, M. Paoletti a donné procuration à M. Mercier,

Absents : M. Bouget, M. Gibelin, Mme Couvreur, Mme Novaretti, M. Vallespi, M. Bonnet M. De Kermel, Mme Fortunat-Deschamps, M. Favaron, M. Milesi, M. Scorsone.

Secrétaire de séance : M. Martinez

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1431-4, R.1431-7 et R.221-43 et suivants,

Vu la délibération n°2026-01 du Conseil d'administration du 30 janvier 2026 portant adoption du budget primitif 2026,

Considérant la nécessité d'adopter une décision modificative du budget primitif 2026 pour intégrer plusieurs modifications,

Considérant que la décision modificative s'équilibre à 307 520,50€ HT.

Considérant que les réajustements budgétaires de fonctionnement s'équilibrent à 506 260,25€ HT. Ces réajustements correspondent à l'augmentation des lignes budgétaires de refacturation (dépenses et recettes) liée notamment à l'organisation de plusieurs séminaires d'envergures, ainsi qu'au constat budgétaire d'un don.

- Mouvements réels :
 - Dépenses : - 405 000.00€ chapitre 011
 - Recettes : + 405 000.00 € chapitre 70
- Mouvements d'ordre :
 - Dépenses : + 101 260.25 € chapitre 042
 - Recettes : + 101 260.25 € chapitre 042

Considérant que les réajustements budgétaires d'investissement s'équilibrent à -198 739,75€ HT. Ces réajustements correspondent à l'annulation des lignes de crédit permettant la résorption technique des avances financières suite à l'autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre ainsi qu'à l'affectation de crédits de paiement supplémentaire sur les opérations 177 (requalification des espaces de ventes) et 183 (centre des congrès),

- Mouvements réels :
 - Dépenses : - 300 000.00 € chapitre 23
 - Recettes : - 300 000.00 € chapitre 23
 - Dépenses : + 20 000.00 € opération 177 (augmentation CP 2026)
 - Dépenses : + 60 000.00 € opération 177 (lissage des CP 2027 sur 2026)
 - Dépenses : + 52 500.00 € opération 183 (lissage des CP 2027 sur 2026)
 - Dépenses : - 112 500.00 € chapitre 21
- Mouvements d'ordre :
 - Dépenses : + 101 260.25 € chapitre 040
 - Recettes : + 101 260.25 € chapitre 040

**Le Conseil d'Administration décide,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- D'approuver la décision modificative n° 1 au Budget 2026 ci-jointe qui s'équilibre en totalité à 307 520.50 € HT.
- D'approuver l'augmentation de l'autorisation de programme 177 relative à la requalification des espaces de ventes de 60 000€.

Fait à Vers Pont du Gard, le 15 juillet 2026,

**Le Président,
M. Patrick Malavieille**

